



## En 2022, « emmerdons » Blanquer !

Le Snes-Fsu Créteil te souhaite le meilleur pour l'année 2022 et la titularisation au bout de l'année scolaire, fruit de longues études et d'une année de stage difficile.

Dans l'ensemble des établissements scolaires, la reprise de janvier s'est faite sous les auspices inquiétants d'une situation sanitaire hors de contrôle. A rebours du sens commun, Blanquer a réduit les protocoles en vigueur et les a complexifiés. Fidèle à son goût très prononcé pour l'impréparation et le mépris des enseignant-es, Blanquer n'a publié le nouveau protocole que la veille de la rentrée dans un journal payant sans communication en amont aux personnels dont il est supposé assurer la sécurité.

Au détriment de la santé des personnels et des élèves, le choix est fait de laisser circuler très largement le virus parmi la population et en particulier parmi les plus jeunes.

Depuis cinq ans, notre ministre multiplie les gestes méprisants à l'égard des personnels tout en se targuant, dans les médias, d'être « le ministre des professeurs » et celui de la « revalorisation très substantielle ». Pourtant, après un quinquennat de gel du point d'indice et une inflation qui repart fortement à la hausse, les salaires d'entrée dans le métier des enseignant-es certifié-es et des CPE se rapprochent petit à petit du SMIC.

Depuis cinq ans, notre ministre et ce gouvernement ont affaibli l'école par des réformes mortifères et supprimé des postes quand, dans d'autres pays, de vraies politiques de recrutement étaient mises en oeuvre. Blanquer parachève sa réforme de la formation initiale et du recrutement en précarisant l'entrée dans le métier : le SNES-FSU arrache toutefois la possibilité pour les AED en pré-professionnalisation de poursuivre leur contrat d'un an en M2 et leur ouvre la possibilité d'une pause de six mois entre la L3 et le M1 pour étudier à l'étranger.

Depuis cinq ans, l'Éducation Nationale ne tient que grâce à la bonne volonté des équipes pédagogiques qui répondent par un extraordinaire dévouement à l'incurie d'un ministre qui a perdu toute crédibilité.

C'est pourquoi, le SNES-FSU au sein d'une large intersyndicale, avec la FCPE et les organisations lycéennes, appelle l'ensemble des personnels à la mobilisation et à la grève le 13 janvier pour exprimer notre ras-le-bol et exiger de vraies mesures sanitaires dans les établissements scolaires et l'équipement des personnels en matériel adéquat. Dans le cadre interprofessionnel et dans la perspective de la grève nationale du 27 janvier, le SNES-FSU continue d'exiger en urgence le recrutement de personnels, la revalorisation salariale de nos professions et le dégel du point d'indice.

En 2022, prends la bonne résolution de te syndiquer au SNES-FSU pour rejoindre le premier collectif enseignant de France, qui ne vit que des cotisations de ses adhérent-es : c'est le nombre qui fait notre force !

### UNE QUESTION ? CONTACTE-NOUS !

Par email à [stagiaire@creteil.snes.edu](mailto:stagiaire@creteil.snes.edu) ou par téléphone au 06.95.47.01.40

Aurélien Billod, Julien Bouquerelle, Maitane Cocagne, Léa Comushian, Claire Fortassin, Thibault Franzinetti et Audrey Oualid  
Militant-e-s du secteur "Entrée dans le métier" du Snes-fsu Créteil



Stagiaires Snes Créteil



@SNESFSUCRETEL

L'an dernier, un-e stagiaire sur trois était syndiqué-e au SNES,



POURQUOI PAS TOI ?  
ADHÈRE AU SNES-FSU !



Se syndiquer, c'est choisir de ne pas rester seul-e, c'est déjà AGIR !

Adhère au SNES-FSU en cliquant ici

### Au sommaire de cet infostagiaires n°3



Mutations, avancement, rémunération  
- Page 2 -

Les enquêtes du SNES-FSU pour connaître tes besoins - Page 3 -

Stage de formation syndicale  
- Page 4 -



## Ma carrière : mutations, avancement, rémunération

### PRIME D'ACTIVITÉ : une aide sociale pour les stagiaires

Au lieu de répondre aux revendications du SNES-FSU qui exige une augmentation importante du pouvoir d'achat des enseignant•e•s et des CPE, le gouvernement a élargi le champ d'application de la prime d'activité en 2019. Cette précarisation du métier, et notamment des nouveaux collègues est inacceptable pour le SNES-FSU Créteil ! Nous continuons d'exiger une vraie revalorisation des salaires au lieu des miettes accordées par le ministère Blanquer.

Cette prime d'activité n'est pas automatique, elle doit être demandée auprès de la CAF tous les 3 mois.

Peuvent notamment en bénéficier :

- les célibataires sans enfant s'ils gagnent moins de 1,5 SMIC
- les célibataires avec enfant(s) s'ils gagnent moins de 1,8 SMIC
- les couples sans enfant si le revenu du ou de la conjoint•e n'excède pas 1,3 SMIC
- les couples avec enfant(s) si le revenu du ou de la conjoint•e n'excède pas 1,7 SMIC

Par exemple, le montant de cette prime d'activité (110 € par mois) pour un•e collègue stagiaire certifié•e recruté•e en septembre dernier (indice 390) ne touchant aucune autre prestation est calculé et versé pour 3 mois et ne variera pas en fonction des changements de situation intervenant durant cette période.

### Demande ta prime d'activité

En cliquant ici

### MUTATIONS : vérification des barèmes, calendrier

Tu as gardé une copie de ta confirmation de demande de mutation INTER 2022 et de tes pièces justificatives. Les gestionnaires du rectorat vont maintenant valider ou NON tes bonifications. Un nouvel affichage du barème retenu a été mis en ligne. Tu dois vérifier que ce barème correspond à ce que tu attendais, sinon tu es en droit de faire un recours avant le 31 janvier. Le SNES-FSU, syndicat majoritaire, t'accompagne dans cette démarche. Envoie-nous une copie de ta

confirmation de demande de mutations ainsi que les pièces justifiant tes bonifications à l'adresse mutations@creteil.snes.edu

**12/01** : Affichage des barèmes retenus sur SIAM

**31/01** : Remontée des barèmes définitifs (date limite pour contester)

**11/02** : Date limite des demandes tardives ou annulation

**03/03** : Résultats du mouvement INTER

**08/03** : Ouverture du mouvement INTRA



### ZOOM : Avancement, échelon, rémunération

En tant qu'enseignant•e du secondaire, ton salaire est conditionné par la valeur du point d'indice et ton indice. Ce dernier dépend de ton échelon, qui représente ton avancement dans la carrière. Grâce à une forte intervention syndicale à laquelle le SNES-FSU a participé, l'avancement est maintenant le même pour tout le monde : il dépend de l'ancienneté (le nombre d'années d'enseignement) uniquement, et plus du « mérite », notion injuste et bien trop soumise au bon vouloir des évaluateurs.

Ainsi, au fur et à mesure de ton avancée dans la carrière tu passeras des échelons : les échelons 1 puis 2 durent 1 an, l'échelon 3 deux ans etc. A chaque passage d'échelon ton indice augmente. Ce dernier dépend aussi de ton statut : il est plus important pour les agrégé•es que les certifié•es. Il existe 11 échelons à la Classe Normale, puis deux autres classes accessibles en fin de carrière : la Hors-Classe et la Classe Exceptionnelle.

La valeur du point d'indice est elle fixée par le gouvernement, et commune à tous les fonctionnaires. Le point d'indice est à nouveau gelé depuis 2017 et l'arrivée de Blanquer : alors que le coût de la vie augmente, les enseignant•es n'ont eu aucune vraie revalorisation en 5 ans et notre pouvoir d'achat ne cesse de baisser. Le SNES-FSU se bat pour une réelle revalorisation des salaires, par l'augmentation des indices et l'augmentation du point d'indice, plutôt que par des primes qui ne touchent que quelques collègues et ne suffisent pas à combler le fossé qui se creuse depuis 20 ans.

### CLASSEMENT ET SALAIRES

Les classements ont eu lieu : si tu penses que ton (re)classement comporte des erreurs, contacte-nous par mail (stagiaires@creteil.snes.edu) en joignant ton arrêté de classement et tes pièces justificatives : **tes services en tant qu'AED et MI-SE** doivent être repris.

La valeur actuelle du point est de 56.2323 € annuel (4.68602 € mensuel), inchangé depuis 2017.

Échelon	Période	Avancement					Certifiés					Agrégés				
		Traitements		Salaires nets			Traitements		Salaires nets			Traitements		Salaires nets		
		Indice	Brut mensuel	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Indice	Brut mensuel	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Indice	Brut mensuel	Zone 1	Zone 2	Zone 3
1	Du 01/09/2021 au 31/08/2022	390	1828 €	1 485 €	1 452 €	1 435 €	450	2 109 €	1 718 €	1 680 €	1 661 €					
2	Du 01/09/2022 au 31/08/2023	441	2067 €	1 683 €	1 646 €	1 627 €	498	2 334 €	1 904 €	1 862 €	1 841 €					
3	Du 01/09/2023 au 31/08/2025	448	2099 €	1 710 €	1 672 €	1 653 €	513	2 404 €	1 963 €	1 919 €	1 897 €					



## Les enquêtes du SNES-FSU pour connaître les besoins

### Une enquête à destination des AED-prépro : pour prendre des nouvelles et mieux évaluer les besoins



Le statut d'assistant•e d'éducation en préprofessionnalisation (AED-prépro), bien que créé à la rentrée 2019, est encore mal connu des personnels de l'Éducation et un certain flou règne parfois dans l'esprit de certain•es quant aux missions qu'ils et elles doivent effectuer. En bref, ce sont des étudiant•es qui en parallèle de leur cursus en L2, L3 ou Master 1 MEEF ont des heures d'observation et quelques missions pédagogiques à effectuer au sein d'un établissement scolaire du 1er ou du 2nd degré. Un questionnaire mis en ligne par le SNES-FSU à destination des AED-prépro leur est proposé, afin de mieux cerner leurs conditions de travail et leurs besoins, tout en ayant un retour sur leurs impressions, dans leurs premiers pas au sein de l'Éducation Nationale.

Ainsi, cela nous permettra de les accompagner au mieux dans la suite de leur expérience. Il s'agit d'une enquête nationale qui vise à dresser un état des lieux de la situation de ces collègues dans l'ensemble des académies. Le nombre de questions est limité. Les premières d'entre elles portent sur leur situation actuelle : discipline, type d'établissement, nombre d'années dans le dispositif ; les autres portent aussi bien sur le temps de présence en établissement, sur les missions effectuées, sur les tuteur•rices en établissement et à l'université, sur l'articulation entre la formation universitaire et le travail sur le terrain, ainsi que sur l'image d'un syndicat d'enseignant•es qu'ils et elle se font.

**L'enquête est disponible en cliquant ICI, si vous êtes Aed-prépro n'hésitez pas à y répondre avant le 15 avril et à en parler autour de vous ! Plus vous serez nombreux et nombreuses à le remplir, mieux nous serons en mesure de vous aider !**



### Enquête académique à destination des étudiant•e•s contractuel•le•s alternant•e•s : faites entendre votre voix !

La réforme des concours de l'enseignement et de la formation est entrée en application en cette rentrée 2021, avec, notamment, la création du statut de « contractuel•e alternant•e » parallèle à celui du SOPA.

Dans les conditions actuelles, ce dispositif place ces étudiant•e•s contractuel•le•s alternant•e•s dans une situation difficile, puisqu'ils et elles doivent affronter une gestion de classe en pleine responsabilité en plus de la préparation d'un Master 2, d'un mémoire de master et d'un concours exigeant.

Le Snes-FSU, attentif à la situation de ces personnels, n'a cessé d'interpeller le recteur au sein des instances académiques pour garantir des conditions de travail et de rémunération décentes, et continuera de dénoncer les dérives de ce dispositif dès que ce sera nécessaire.



C'est pourquoi, nous invitons tou.te.s les contractuel.le.s alternant•e•s de l'académie de Créteil à prendre quelques minutes afin de répondre à cette enquête. Les résultats (anonymes) permettront à vos élu•e•s de dresser un bilan en cette première année de mise en œuvre du dispositif, de définir les revendications du Snes-FSU, syndicat majoritaire, pour cette nouvelle catégorie et enfin de porter la voix des personnels pour défendre leurs droits et en gagner de nouveaux !

**L'enquête est disponible en cliquant ICI, si vous êtes ECA n'hésitez pas à y répondre avant le 15 avril et à en parler autour de vous !**



## « Entrée dans le métier » pour les enseignant·e·s et CPE stagiaires

Jeudi 10 mars 2022

de 9h30 à 16h30

Le stage aura lieu dans les locaux du SNES national, 46 rue d'Ivry – 75013 PARIS

Métro Olympiades ou Porte d'Ivry

## Le programme

## Tout savoir sur la titularisation

La fin de ton année de stage sera marquée par des étapes importantes : inspection, jury de titularisation, rapports des évaluateurs·trices. Nous te donnerons tous les éléments pour comprendre le processus de titularisation et aborder sereinement ces échéances, à commencer par l'inspection. Nous évoquerons également la rémunération et la carrière des enseignant·e·s.

## Le néo management public : mieux comprendre une logique déléguée

Notre stage sera l'occasion d'une réflexion sur les mécanismes et la logique du néo management public, pour mieux comprendre le comportement des chef·fes d'établissement et de la hiérarchie en général, pour apprendre à détecter les techniques mises en œuvre pour briser les résistances individuelles et collectives mais aussi pour apprendre à les contrer au quotidien.

## Mutations inter, mutations intra : le SNES vous informe

Les commissaires paritaires du SNES seront présent·es pour t'informer sur les règles du mouvement et de l'affectation dans l'académie de Créteil et répondre à toutes tes questions pour t'aider à élaborer ta stratégie de vœux d'affectation dans notre académie.

**Note-le tout de suite sur ton agenda et dépose avant le 10 février** ta demande de congé au Recteur (modèle ci-dessous) au secrétariat de direction de ton établissement. Signale, par courtoisie, ton absence à ton formateur INSPE si tu dois assister à la formation ce jour-là.

## Tu as droit à ce congé (avec maintien du salaire) !

**La participation aux stages syndicaux sur tes heures de travail (que tu sois à l'INSPE ou dans ton établissement ce jour-là) est un droit (dans la limite de 12 jours par an).**

Il faut aussi, obligatoirement, t'inscrire au stage sur notre site (en te connectant si tu es syndiqué·e), tu peux le faire en cliquant ICI.

Tu peux générer un modèle d'autorisation d'absence à remettre à ton chef d'établissement après t'être inscrit·e sur notre site, sinon tu peux utiliser celui-ci :



Nom, Prénom, Grade et Fonction, Établissement  
à Monsieur le Recteur de l'Académie de Créteil  
S/C de M./Mme le/la proviseur·e ou principal·e du collège ou du lycée

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.10.84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence pour le jeudi 10 mars 2022 pour participer à un stage syndical qui aura lieu à Paris. Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de L'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre publié au JORF du 6 janvier 2000).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Date, signature